



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 11 MAI 2026

20260511_CA04 - Délégations du Conseil d'Administration au Bureau

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le lundi 11 mai 2026 à 17 heures dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Ont participé :

Monsieur Henry BRUNEAU, Président

Mesdames Nadine BURGAUD, Delphine BOULESTEIX, Véronique BOUTIN, Danielle DUVALET, Marie HERNANDEZ, Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Samia RIFFAUD, Samantha ROLLAND, Annie SCHWAEDERLE et Laurence VIONNET, Administratrices

Messieurs Raphaël ALARCON, Jean-Luc BONNET, Georges DAMIANO, Rachid EL BOUTAYBI, Jean-Yves ESTOUP, Marcel GAUBERT, Jean-Marie JAVELON, Jean-François LANDRON, Frédéric LIZOT, Michel NYS, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE et Xavier TRACOU, Administrateurs

Monsieur Cédric JOSEPH, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absent excusé :

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

La séance est ouverte à 17 heures par Madame Danielle DUVALET, Doyenne du Conseil d'Administration, et se poursuit sous la Présidence de Monsieur Henry BRUNEAU, Président.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16, prévoyant que le Conseil d'Administration peut accorder au Bureau des délégations de compétences pour l'exercice de certaines attributions,

Vu le rapport présenté,

Le Conseil d'Administration délibère,

- Accorde délégation au Bureau pour :
 - o décider des programmes de réservation foncière, d'aménagement, de construction et de réhabilitation ;
 - o décider des actes de disposition (vente, acquisition...) ;
 - o autoriser les emprunts et décider des orientations générales en matière de placement de fonds appartenant à LIMOGES HABITAT, des opérations utiles à la gestion de la dette et des opérations de gestion de trésorerie, dans la limite de 1 000 000 € ;
 - o autoriser l'émission de titres participatifs mentionnés à l'article L.213-32 du code monétaire et financier ;
 - o autoriser les souscriptions, acquisitions ou cessions de parts sociales ou d'actions en application des articles L. 421-2 et R. 421-3 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
 - o autoriser les transactions ;
 - o approuver chaque année la part variable de la rémunération accordée au Directeur Général au vu des objectifs fixés par le Conseil d'Administration ;
 - o autoriser, le cas échéant, le directeur général, sur proposition du président ou sur demande du directeur général, à assurer la direction de la société de coordination dont l'office est actionnaire ;
 - o autoriser le président à ester en justice en application de l'article R.421-17.

Formalités de publicité effectuées

le **12 MAI 2026**

Pour extrait conforme,

Limoges, le **12 MAI 2026**

LE PRESIDENT,
Henry BRUNEAU

